

## **La Ville de Bruxelles se réjouit de l'adoption du PRAS**

**L'adoption du PRAS est une étape décisive pour le développement urbain et l'avancement de nombreux projets soutenus par la Ville de Bruxelles, dont le programme de réaménagement du Heysel**

**Bruxelles, le 25 mars 2013 – Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté le nouveau PRAS démographique. « Je remercie le Gouvernement pour cette adoption qui va nous permettre d'optimiser notre développement territorial et urbain », s'est réjoui Freddy Thielemans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles. « Ce nouveau PRAS nous ouvre à de nombreuses perspectives de développement très positives pour Bruxelles et ses habitants, et constitue notamment une étape formelle de la réalisation concrète de NEO », poursuit Freddy Thielemans.**

La Ville de Bruxelles accueille avec enthousiasme l'adoption du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), « un plan ambitieux, et nécessaire afin de répondre aux futurs besoins socioéconomiques ainsi qu'aux défis démographiques bruxellois », souligne Freddy Thielemans.

En adoptant cette modification du PRAS, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale permet, en effet, à la Ville de Bruxelles de faire face à deux préoccupations majeures.

D'une part, il répond en priorité aux **nouveaux défis de l'essor démographique** que sont les pénuries de logements et d'infrastructures scolaires, **en permettant par exemple à la Ville de Bruxelles de poursuivre plus aisément son « Plan 850 logements » et d'aménager des infrastructures de proximité, des pôles d'activités économiques ainsi que de nouveaux espaces d'agrément.**

Concrètement, grâce au nouveau PRAS, la Ville de Bruxelles peut développer la mixité fonctionnelle de différents quartiers tel que le quai des Usines, aux abords du canal. Transformé en « Zones Economiques en Milieu Urbain » (ZEMU), il est désormais susceptible d'accueillir de nouveaux logements et équipements de service. De même, les abords de Tour et Taxis peuvent dès à présent accueillir de nouveaux espaces verts, notamment le long du canal ainsi que sur le site de Tivoli.

D'autre part, le **nouveau PRAS renforce également la fonction de Bruxelles en tant que capitale belge et européenne, via la mise en œuvre du « Plan de Développement International » (PDI).** En ce sens, les nouvelles dispositions du PRAS permettront à la Ville de redéployer le plateau du Heysel en **traçant le cadre urbanistique du Projet NEO.** Le nouveau PRAS redéfinit les affectations du sol et permet dès **lors d'inscrire clairement les réaménagements voulus au Heysel dans un cadre administratif légal.**

*« Cette étape est sans conteste un grand pas en avant pour NEO. Le PRAS est en effet une véritable garantie pour les futures infrastructures prévues au Heysel. Il permettra également de planifier les travaux de manière efficace »* a encore commenté Freddy Thielemans.

### Contacts presse

Perrine Marchal – [perrine.marchal@brucity.be](mailto:perrine.marchal@brucity.be) – 0478 32 62 72  
Sarah Giancaterini – [sarah.giancaterini@brucity.be](mailto:sarah.giancaterini@brucity.be) – 0478 04 40 12